

Délibération CA-20251127-3.3

Vanves, le 27 novembre 2025

**Conseil d'administration du Cnous du 27 novembre 2025
Délibération relative aux remises de fin d'année (RFA) 2023 aux Crous
et aux adhérents extérieurs**

Il est proposé au conseil d'administration d'approver la répartition des remises de fin d'année 2023, encaissées en 2024 et libérables en 2025, allouées aux Crous et aux adhérents extérieurs, telles que présentées en séance le 27 novembre 2025.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019;

Vu les documents relatifs aux dotations complémentaires de SCSP présentés en conseil d'administration.

Article unique

Le conseil d'administration vote la répartition des remises de fin d'année 2023, encaissées en 2024 et libérables en 2025, allouées aux Crous et aux adhérents extérieurs.

Le tableau de répartition des crédits aux Crous et aux adhérents extérieurs est annexé à la présente délibération.

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation de la délibération relative aux RFA 2023, telle que présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la délibération relative aux RFA 2023.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 9

Membres présents : 18

Procurations : 10

Membres participant à la délibération : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 24

**La présidente
Bénédicte Durand**